



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.105
7 juillet 1993

FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 105e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 juin 1993, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [111] (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle soumise par le Secrétaire général [8] (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

- k) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande de réouverture de l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour soumise par le Secrétaire général [8] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande de réouverture de l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour soumise par le Secrétaire général [8] (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

j) Nomination de membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [111] (suite)

Programme de travail

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 1.11 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/870/Add.3 et 4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/47/870/Add.3 et A/47/870/Add.4.

Dans sa lettre contenue dans le document A/47/870/Add.3, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses communications datées du 19 janvier, du 15 avril et du 7 mai 1993, la Mauritanie a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Dans sa lettre contenue dans le document A/47/870/Add.4, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses communications datées du 19 janvier, du 15 avril, du 7 mai et du 2 juin 1993, le Yémen a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de ces informations?

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUBSIDIAIRE ADDITIONNELLE SOUMISE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/47/961 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant aux notes du Secrétaire général figurant dans les documents A/47/961 et Add.1 relatives à la confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Dans sa note figurant dans le document A/47/961, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale qu'il a accepté avec regret la démission, à compter du 15 juillet 1993, de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. William H. Draper III.

Le Secrétaire général informe en outre l'Assemblée que, conformément à la procédure établie, elle devra, à sa session en cours, confirmer la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Président

Etant donné que le point 17 de l'ordre du jour de la quarante-septième session, intitulé "Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations", ne comporte pas de point subsidiaire relatif à une telle confirmation, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session, au titre du point 17, une question subsidiaire additionnelle intitulée "Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement".

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale accepte, dans les conditions décrites dans la note du Secrétaire général, de déroger à la disposition de l'article 40 du règlement intérieur selon laquelle une réunion du Bureau est requise pour qu'il examine toute demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire, sur la proposition du Secrétaire général, à l'ordre du jour de la quarante-septième session, une question subsidiaire additionnelle au titre du point 17, intitulée "Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement", et qu'elle souhaite l'examiner directement en plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cette question subsidiaire additionnelle devient le point 17 k) de l'ordre du jour.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

k) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note figurant dans l'additif au document A/47/961, le Secrétaire général rappelle aux membres qu'au paragraphe 22 de sa résolution 1240 (XIII) B, en date du 14 octobre 1958, relative à la création du Fonds spécial, l'Assemblée générale a stipulé qu'après avoir consulté le Conseil d'administration du Fonds spécial, le Secrétaire général nommerait le Directeur général, sous réserve de confirmation par l'Assemblée. Cette procédure est considérée comme s'appliquant aussi à la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Président

Par sa décision 44/307 en date du 1er novembre 1989, l'Assemblée générale a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M. William H. Draper III en tant qu'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un nouveau mandat de quatre ans se terminant le 31 décembre 1993. Comme il a été indiqué précédemment, M. William H. Draper III a informé le Secrétaire général de son intention de démissionner à compter du 15 juillet 1993, et le Secrétaire général a accepté avec regret cette démission.

Après avoir consulté les membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de M. James Gustave Speth en tant qu'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 16 juillet 1993.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite confirmer la nomination de M. James Gustave Speth en tant qu'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour un mandat de quatre ans prenant effet le 16 juillet 1993?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 17 k) de l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEMANDE DE REOUVERTURE DE L'EXAMEN DU POINT 17 b) DE L'ORDRE DU JOUR SOUMISE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/47/102/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note (A/47/102/Add.2), le Secrétaire général fait savoir à l'Assemblée générale qu'il a été informé que M. Atilio Norberto Molteni, de l'Argentine, avait démissionné du Comité des contributions et qu'en conséquence, l'Assemblée générale devra, à sa présente session, procéder à la nomination d'un membre pour la partie restant à courir du mandat de M. Molteni, à savoir jusqu'au 31 décembre 1993.

Afin que l'Assemblée puisse prendre les mesures voulues, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres du Comité des contributions".

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, décide de rouvrir l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres du Comité des contributions"?

Il en est ainsi décidé.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

b) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITE DES CONTRIBUTIONS

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme les représentants le savent, ce point est habituellement renvoyé à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que les représentants acceptent que, compte tenu des contraintes de temps, il soit procédé à cette nomination directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note (A/47/102/Add.2), le Secrétaire général informe également l'Assemblée que le Gouvernement argentin a proposé que M. Jorge Alberto Osella soit nommé au siège devenu vacant.

Je propose donc que l'Assemblée procède immédiatement à la nomination d'un membre du Comité des contributions.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder ainsi.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Jorge Alberto Osella membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 15 juin 1993 et se terminant le 31 décembre 1993?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant achevé l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEMANDE DE REOUVERTURE DE L'EXAMEN DU POINT 17 j) DE L'ORDRE DU JOUR SOUMISE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/47/907/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note (A/47/907/Add.2), le Secrétaire général fait savoir à l'Assemblée générale qu'il a été informé de la démission de M. Richard Kinchen, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de ses fonctions de membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et que

Le Président

l'Assemblée devra donc, à sa présente session, procéder à la nomination d'un membre pour la durée du mandat de M. Kinchen restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1994.

Afin de permettre à l'Assemblée générale de procéder à cette nomination, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour, intitulé "Nomination de membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite rouvrir l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour intitulé "Nomination de membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies"?

Il en est ainsi décidé.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES
NOMINATIONS

j) NOMINATION DE MEMBRES ET MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE DES PENSIONS DU
PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme les représentants le savent, ce point est habituellement renvoyé à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que les représentants acceptent que, compte tenu des contraintes de temps, il soit procédé à cette nomination directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note (A/47/907/Add.2), le Secrétaire général informe aussi l'Assemblée que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé la candidature de M. Clive Stitt au siège devenu vacant.

Je propose donc que l'Assemblée procède immédiatement à la nomination d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Puisqu'il n'a pas d'objections, nous allons procéder ainsi.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Clive Stitt membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat commençant le 15 juin 1993 et se terminant le 31 décembre 1994?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant achevé l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (PARTIE II) (A/47/833/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission informe l'Assemblée qu'elle a décidé de ne pas se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le document A/C.5/47/L.22.

L'Assemblée générale a ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point 111 de l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance je voudrais informer les représentants que l'Assemblée générale se réunira le mardi 22 juin 1993, à 10 heures, pour examiner le rapport du Conseil de sécurité au titre du point 11 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.